PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION POLONAISE (APESP) 26 SEPTEMBRE 2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association APESP, dûment convoquée en date du 26 septembre 2024, s'est tenue le jeudi de 18h10 à 19h28 en salle de conférence de la CSI en présence de Mme Agnès Kawarski - Présidente de l'APESP, M. Stanislas Ledóchowski - représentant de l'Institut de la Langue et de la Civilisation Polonaises (ILCP), de membres du bureau de l'association : Mme Monika Watroba-Siwonia et M. Marcin Skowronek- vice-présidents, M. Jacek Kardas - trésorier, Mme Dorota Biczyk - vice trésorier, Mme Gabriela Soret-Ignacik - secrétaire et de membres : M. Yann Ledóchowski, Mme Agnieszka Pociecha-Salperwyck, Mme Ilona Piwowarska, Mme Aleksandra Revello, Mme Iwona Wrobel ainsi que les membres de l'association (au total 38 personnes présentes dont 37 adhérents de l'association avec droit de vote).

Les membres de l'association ont été convoqués afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Présentation de la situation actuelle de la bibliothèque de l'APESP dans les écoles primaires, le collège et le lycée :
- Mise en place du système de gestion de la bibliothèque de l'APESP : LIBIB
- Financement par l'ORPEG d'un poste de bibliothécaire pour la bibliothèque du collège et du lycée 4h/semaine à partir de 1 septembre 2024 (le poste a été accepté par Mme Renaut).
- 2. Décision concernant les règles pour la suite du fonctionnement de la bibliothèque de l'APESP (école primaire, collège et lycée)
- 3. Présentation du contrat actuel et des tâches du membre du personnel de l'association APESP.
- 4. Décision concernant le membre du personnel

L'assemblée commence à 18h10.

Mot de bienvenue et présentation du bureau du conseil d'administration actuel par la présidente de l'association, Mme Agnès Kawarski. La présidente souhaite la bienvenue à l'invité d'honneur : M. Stanislas Ledóchowski de l'Institut de la Littérature et de la Culture Polonaises - ILCP.

Mme M.Siwonia-Wątroba présente l'ordre du jour et demande à l'assemblée de bien vouloir écouter la présentation concernant la situation de la bibliothèque avant le vote et propose de répondre aux questions ensuite. Quelques parents de l'Assemblée souhaitent poser les questions avant le vote. Les réponses aux questions seront données au cours de la réunion.

Mme A.Pociecha-Salperwyck explique qu'après s'être entretenu avec Mme Anita Borghèse, employée par l'APESP au tant que bibliothécaire, a trouvé un logiciel LIBIB qui n'est pas trop coûteux (144€ par an), qui permet d'avoir une seule base de tous les livres de la bibliothèque de la section polonaise, qui facilite au même temps leur emprunt, qui est facile d'utilisation et aidera à cataloguer les livres rapidement. Mme A.Pociecha-Salperwyck a scanné les livres de la bibliothèque, a imprimé les étiquettes avec un QR code pour chaque livre, et Mmes I.Piwowarska, J.Kwiatkowska, G.Soret-Ignacik ont collé les étiquettes sur les livres. Le catalogue créé par l'application LIBIB sera à disposition des élèves et des parents qui pourront conseiller leurs enfants dans le choix de livres à emprunter.

Mme A.Kawarski rappelle l'historique du contrat de Mme A.Borghese, qui a été modifié lors de l'AG de l'APESP datant du 9 octobre 2009 à la demande de la directrice de la section polonaise à la CSI, Mme Ewa Matczak. Mme E.Matczak a fait une demande auprès de MEN (Ministère d'Éducation National en Pologne) de la création du poste de bibliothécaire, mais en attendant sa création, selon elle le travail de l'inventaire des livres et manuels devrait commencer. Ainsi Mme Matczak demande de l'aide à l'APESP pour la création du poste de bibliothécaire. Les membres du bureau de l'époque expliquent que suite à la réforme de MEN, l'APESP n'a plus besoin de prendre en charge la part "enseignement" dans la classe 0 (CP) du salaire de Mme Borghèse. Compte tenu de l'ensemble de la situation, le conseil d'administration a proposé à Mme Borghèse le travail bibliothécaire.

Le 31 juillet 2024 Mme E.Matczak a informé le CA de l'APESP qu'un poste de 4h/semaine de bibliothécaire au collège et le lycée sera financée par ORPEG à partir de 1 septembre 2024 et que les responsabilités de Mme Borghese en tant qu'employée de l'APESP changeront, car elle a proposé à Mme Borghèse ce poste et de signer le contrat avec le directeur de l'école polonaise. Le 16 août Mme E.Matczak a informé le CA que Mme Borghèse a refusé le poste de bibliothécaire financé par ORPEG et ce poste a été proposé à Mme Joanna Renaut qui l'a accepté.

Compte tenu des changements intervenus dans l'organisation du travail des bibliothèques, le Conseil d'administration propose : de modifier le contrat de travail de Mme Borghèse en réduisant le nombre d'heures de travail de 7 heures à 3 heures de travail par semaine et de mandater un avocat pour préparer l'avenant au contrat. Les dépenses du personnel passeront de 8100 €/an actuellement à 3000 €/an. La procédure de prêt de livres pour les élèves de l'école primaire ne changera pas.

Mme Kawarski propose de passer au vote qui porte sur la réduction du contrat de travail de Mme A.Borghèse de 7h/semaine à 3h/semaine. Quelques voix dans l'assemblée refusent de voter sans la présence de Mme Borghèse. Mme Kawarski explique que Mme Borghèse a été informée de la tenue de la réunion en cours et du sujet discuté et elle sera invitée à une réunion selon l'issue du vote.

L'assemblée passe au vote.

M. Stanislas Ledóchowski et Mme Karolina Simon procèdent au dépouillement du scrutin.

A la question posée : "Acceptez-vous de proposer à l'employée, une réduction de son temps de travail à 3 heures par semaine ", 37 voix étaient exprimées dont 22 voix pour, 12 voix contre, 3 voix blancs. Selon les Statuts, les deux tiers de votes des membres présents à l'AG Extraordinaire sont nécessaires pour prendre une décision. Le quota n'étant pas atteint, aucune décision ne peut être prise.

M S.Ledóchowski annonce que le deuxième vote doit avoir lieu pour pouvoir prendre une décision, mais devant terminer la réunion et quitter l'établissement à 19h30, le vote sera reporté à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 octobre 2024 à 17h30 dans la salle de conférence à la CSI.

19h28: fin de la réunion